

L'ÉVÉNEMENT



LIONEL BONAVENTURE/AFP

Pap Ndiaye piégé par ses attaques contre l'école privée

Alors que le ministre de l'Éducation s'est mis à dos les établissements sous contrat en les accusant d'entretenir la ségrégation sociale, il ne dévoilera ce jeudi qu'une partie de son plan pour la mixité, destinée au public. PAGES 4 ET 5

Mixité sociale à l'école: Ndiaye pris à son propre piège

Le ministre de l'Éducation nationale, qui s'est mis le privé à dos sur le sujet, ne dévoilera ce jeudi qu'une partie de son plan, destinée au public.

CAROLINE BEYER [@BeyerCaroline](#)

DES ÉTABLISSEMENTS privés sous contrat accusés de faire vivre la ségrégation sociale et sommés de faire des efforts. C'est en ces termes que s'est posé le débat sur la mixité à l'école, priorité affichée du ministre Pap Ndiaye, depuis la publication

des indices de positionnement social (IPS) des collèges, en octobre. Très attendu à gauche comme à droite sur les possibles contraintes qui pourraient peser sur l'enseignement privé sous contrat, Pap Ndiaye est dans une position bien inconfor-

table à l'heure des annonces. Loin d'être tonitruantes, elles prendront la forme, ce jeudi, d'une communication aux recteurs qui se verront assigner des objectifs pour améliorer la mixité à la rentrée 2023. Quant au « protocole » sur lequel le ministre travaille depuis plusieurs





semaines avec l'enseignement catholique – qui représente l'écrasante majorité du privé sous contrat –, il ne sera dévoilé que dans quelques jours, aux alentours du 17 mai. Ce texte, qui viendra fixer pour les établissements catholiques les objectifs à atteindre, à commencer par le taux de boursiers, « n'est qu'une partie d'un grand tout sur la mixité, l'essentiel des mesures portant sur le public », insiste son cabinet auprès du *Figaro*. Après avoir focalisé, depuis novembre, le débat sur « la part » que doit « prendre » le privé, financé à 75% par l'État, le ministre temporise donc, faisant le choix d'une communication en deux temps. Au risque de décevoir les syndicats d'enseignants du public et la gauche, sans pour autant rassurer la droite et les établissements privés sous contrat.

« Nous voulons agir sur le public, qui scolarise la grande masse des élèves (80 %) et où les contrastes sociaux sont extrêmement forts », expliquait Pap Ndiaye le 13 avril, dans une interview au *Figaro*. Un discours qu'il répète désormais, au fil de ses prises de parole. Il est vrai que cet « entre-soi », dont est accusé le privé, tourne aussi à plein régime dans le public. C'est d'ailleurs le collège franco-allemand de Buc, près de Versailles, qui détient l'IPS record. Victor-Duruy (Paris 7^e), Rognoni (Paris 5^e), également appelé « École des enfants du spectacle », ou encore le collège international de Lyon concentrent, eux aussi, des milieux très favorisés. Dans 90 % des collèges de l'éducation prioritaire renforcée (REP+), l'IPS moyen est inférieur à 83, alors qu'il est supérieur à 91 dans 90 % des collèges publics ne relevant pas de l'éducation prioritaire. Le résultat d'une ségrégation territoriale. Quels sont alors les leviers d'action de l'Éducation nationale ? Il n'existe pas de « modèle clé en main », a déjà posé le ministre.

Aux recteurs, sera présentée ce 11 mai une sorte de « boîte à outils » dans laquelle piocher, en fonction des situations locales,

pour faire progresser la mixité. La réforme de la procédure d'affectation des collégiens au lycée (Affelnet) mise en place en 2021 à Paris pourrait ainsi inspirer d'autres académies dans de grandes villes où, comme dans la capitale, la concurrence pour accéder aux établissements d'élite fait rage. Sectorisation géographique restreinte, poids moindre des résultats scolaires, introduction d'un quota de boursiers, mise en place d'un IPS mesurant le profil sociologique des collèges d'origine : le logiciel réformé à Paris jongle avec ces quatre données et veut en finir avec les lycées « de niveau » et la « logique mortifère » de concurrence, pour reprendre les mots du recteur, Christophe Kerero. Depuis la rentrée 2022, un nouveau cap a été franchi, avec l'entrée des lycées parisiens Louis-le-Grand et Henri-IV, symboles de l'excellence, dans le monde algorithmique d'Affelnet et la fin de leur recrutement sur dossier. En février, le rectorat s'est félicité d'un bilan positif, chiffres à l'appui : la ségrégation sociale des lycées publics parisiens a baissé de 39 % et la ségrégation scolaire de 30 %.

Dans les lycées les plus demandés, tels Charlemagne (4 arrondissement), Duruy (7) ou Fénelon (6), « le bonus IPS a contribué à diversifier le profil social et scolaire des élèves admis », a fait valoir Julien Grenet, professeur associé à l'École d'économie de Paris et président du comité de suivi de la réforme Affelnet à Paris. Du côté d'Henri-IV et Louis-le-Grand, « le taux de boursiers a doublé par rapport à la rentrée 2021 et, parmi les admis parisiens, la part des élèves issus de catégories sociales très favorisées est passée de 84 % à 70 % », constate ce même chercheur, dans une note publiée en février. Faut-il s'en féliciter ? Dès 2022, peu après l'annonce du passage à Affelnet des deux lycées, un collectif d'anciens élèves, parents et professeurs avait publié une tribune dans *Le Figaro* s'inquiétant de la fin de la sélection

sur dossier, décrite comme « une atteinte à la méritocratie républicaine ». « Dans ces deux lycées, nos représentants ne sont pas catastrophés mais il y a quelques signaux : des cours de soutien ont été mis en place en français et en culture générale, explique Emmanuel Garot, président de la Peep Paris, la deuxième fédération de parents d'élèves. Ils ne concernent qu'une quinzaine d'élèves, mais c'est une réalité. On peut voir les choses positivement, certes, mais cela signifie que l'on n'a plus affaire à la même population », ajoute-t-il. Il observe par ailleurs que la réforme s'est accompagnée, à Henri-IV et Louis-le-Grand, d'importants moyens, notamment pour assurer cette remise à niveau. Un traitement spécifique qui ne sera pas la règle pour tous les lycées chargés de faire vivre la mixité. Il regrette enfin que la réforme Affelnet n'ait pas prévu d'indicateurs permettant de « mesurer les effets de la mixité sociale sur les progrès scolaires ». « La mixité n'est pas une panacée. Pour rendre les élèves meilleurs, il faut renforcer le niveau d'exigence dans le public. La plupart de ce que les parents recherchent à travers la compétition, c'est un niveau d'exigence », résume-t-il.

Mais quel est, au fond, l'objectif de cette politique de mixité à l'école : élever le niveau ou faire cohabiter des populations socialement, culturellement et scolairement éloignées ? « La question du séparatisme s'est imposée depuis les attentats et avec elle, l'idée qu'une France faite d'archipels est dangereuse pour l'unité républicaine, souligne l'historien de l'éducation Claude Lelièvre. Le sujet de la mixité est désormais abordé de manière plus explicite, comme une réponse à ce séparatisme. »

Le ministre Pap Ndiaye entend aussi s'appuyer sur les expérimentations de jumelage de collèges parisiens des 18^e et 19^e arrondissements, géographiquement proches mais socialement contrastés, lancées en 2017 par Najat Vallaud-Belkacem. Les résultats de ce brassage forcé de populations, avec l'instau-



ration de trois binômes de collègues, sont mitigés. Dans l'un de ces binômes, les parents de catégories très favorisées se sont massivement tournés vers le privé. Pour la rentrée 2023, le ministre de l'Éducation prévoit pourtant d'étendre l'expérimentation, expliquant avoir identifié quelque deux cents binômes potentiels. Soit une mesure qui ne concernera pas plus de 4 % des 5 300 collèges publics. Pour rendre attractifs des établissements défavorisés, Pap Ndiaye compte aussi sur l'ouverture de sections d'excellence : 43 sections internationales ont ainsi été ouvertes dans des collèges d'éducation prioritaire en 2022 et 16 autres le seront en 2023. Une mesure « symbolique, faute de repenser l'ensemble de l'offre pédagogique beaucoup plus étoffée dans les collèges et lycées favorisés », estime le sociologue Pierre Merle, qui énumérant les solutions possibles dans une tribune publiée en mars dans *Le Monde*, juge que « la politique de mixité sociale proposée par Pap Ndiaye aura des effets négligeables, voire contre-productifs ». Du côté des syndicats enseignants du public, on semble ne pas vraiment croire au changement. « Il faut un vrai cap politique, une vraie impulsion nationale, glisse un syndicaliste. L'option "boîte à outils" choisie par le ministre permet de ne fâcher personne sur cette question politique sensible, à commencer par l'enseignement privé. »

Dans les rangs de la gauche, certaines voix s'élèvent pour remettre en cause les délicats équilibres instaurés depuis la loi Debré entre le public et le privé. Début avril, le sénateur communiste Pierre Ouzoulias a ainsi déposé une proposition de loi consistant à conditionner les dotations des établissements privés sous contrat à la composition sociale des établissements. Du côté de l'enseignement catholique, on explique depuis novembre qu'il y a deux lignes à ne pas franchir : la sectorisation et les quotas. « On ne peut passer outre la volonté de familles de choisir leur établissement, pose Jean-

François Canteneur, directeur diocésain de l'enseignement catholique à Paris. *Beaucoup de parents qui envoient leurs enfants dans nos établissements estiment qu'ils leur donnent la meilleure chance. Tout le monde n'a pas les moyens de choisir l'enseignement privé. Ce qui ne nous satisfait pas. Au-delà de la mise en accusation infondée dont nous faisons l'objet depuis quelques mois, le sujet est de savoir comment rendre le privé plus accessible et le public plus désirable.* » Le protocole qui devrait être publié le 17 mai fixera des objectifs chiffrés sur la proportion de boursiers à atteindre dans les cinq ans. À ce jour, les établissements sous contrat en comptent, en moyenne, 10 %, contre 29 % dans le public. Interrogé récemment sur Franceinfo sur l'objectif fixé, Pap Ndiaye s'est contenté de répondre « un peu plus ». Quant à la question de savoir ce qui empêchera, à l'avenir, les établissements privés de sélectionner sur dossiers les meilleurs boursiers, le ministre a répondu : « Rien. En effet ». Il n'empêche.

Dans les établissements sous contrat, certaines familles s'inquiètent du changement en marche. Et pourraient se laisser tenter par le monde du hors contrat. « Nos écoles ne sont pas des écoles pour les "plus riches" mais des établissements ouverts à tous, massivement associatifs et donc sans but lucratif, a d'ailleurs fait valoir, fin avril, la Fondation pour l'école, qui soutient le développement d'établissements hors contrat. *Petits effectifs, pédagogies variées, prise en compte des besoins spécifiques de chaque enfant, liberté d'innovation, adhésion des parents au projet éducatif et pédagogique de l'école, accueil d'enfants handicapés, formation des professeurs, refus de l'introduction de l'idéologie woke dans les salles de classe... Les raisons de choisir le hors-contrat sont aussi variées qu'il y a de familles* », ajoute-t-elle. ■

75 %
du
financement
des établissements
scolaires privés
est assuré par l'État

« L'option « boîte à outils » choisie par le ministre permet de ne fâcher personne sur cette question politique sensible »

UN SYNDICALISTE

« La mixité n'est pas une panacée. Pour rendre les élèves meilleurs, il faut renforcer le niveau d'exigence dans le public »

EMMANUEL GAROT,
PRÉSIDENT DE LA PEEP PARIS



SEBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

L'éducation de nos enfants n'a pas à être un domaine d'expériences idéologiques (...). Plutôt que de s'inquiéter de la mixité sociale des écoles privées, Pap Ndiaye devrait se préoccuper davantage du déclin tragique de notre niveau scolaire

ÉRIC CIOTTI,
 PATRON DES RÉPUBLICAINS

10 %
 d'élèves boursiers
 dans

les établissements privés sous contrat, contre 29% dans le public



SEBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

La question de la mixité ne doit pas être une espèce de paravent (...). Qu'il y ait négociation avec l'enseignement privé sous contrat, cela doit être ouvert, mais le menacer de couper des subventions, c'est rouvrir la guerre scolaire

GÉRARD LARCHER,
 PRÉSIDENT DU SÉNAT





Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale, s'entretient avec des élèves du collège Émile-Zola, à Toulouse, le 2 septembre.

LIONEL BONAVENTURE/AFP

